



RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

***RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE
PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE
LE 31 MARS 2018***

RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 et est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les rapports intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens.

Les états financiers intermédiaires de la Société n'ont pas fait l'objet d'un examen par les auditeurs indépendants de la Société. Ils ont été préparés conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 des états financiers annuels au 31 décembre 2017.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La Société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ses propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR et à la Bourse de Francfort sous le symbole 1V8. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à www.vanstarmining.com.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Le capital social est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 40 147 420 sont en circulation en date des présentes.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

FAITS SAILLANTS DE LA PÉRIODE:

Le résultat global pour la période intermédiaire de trois mois terminée le 31 mars 2018 est un bénéfice de 1 617 947 \$, comparativement à une perte de 84 020 \$ pour la période correspondante de 2017. Le résultat pour le trimestre terminé le 31 mars 2018 inclut un gain sur la disposition partielle du projet Nelligan au montant de 1 699 071 \$.

Le 17 novembre 2014, la société a conclu une entente d'option avec Corporation Iamgold leur permettant d'acquérir jusqu'à 80% de la propriété Nelligan en respectant certaines conditions. En février 2018, les parties se sont entendues pour modifier ladite entente d'option. Les nouvelles modalités sont décrites à la section du présent rapport traitant des obligations contractuelles.

Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Corporation Iamgold détient maintenant un intérêt de 51 % dans le projet Nelligan qui inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2018, la Société n'a encouru aucune dépense d'exploration.

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉ NELLIGAN

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété Nelligan en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservaient un NSR de 2 %. En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et de deux débentures convertibles de 37 500 \$, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an.

En novembre 2014, la direction accorda l'option à IAMGOLD Corporation d'acquérir jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité.

Suivant un amendement à l'entente de novembre 2014 daté de février 2018, IAMGOLD Corporation (IMG) a acquis un intérêt de 51% dans le projet Nelligan en contrepartie d'un paiement au comptant de 2 150 000 \$. Les projets connexes Emile et Miron ont également été ajoutés à cette entente. Ces deux propriétés font désormais partie du projet Nelligan et sont rattachées à l'entente selon les modalités définies dans celle-ci.

Par ailleurs, IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 24% en contrepartie de paiements au comptant totalisant 2 750 000 \$ et de la livraison, au plus tard en février 2022, d'une évaluation (de qualité 43-101) de la ressource aurifère en place. Une somme de 400 000 \$ sera payable annuellement à Vanstar et sera déductible du montant total à recevoir. À la livraison de cette étude et à la réception du paiement complet, Vanstar annulera la moitié de la redevance NSR de 2% qu'elle détient sur les huit cellules originales de Nelligan. Si IMG décidait de se retirer avant d'obtenir son intérêt de 24% supplémentaire, Vanstar aura alors l'option de racheter l'intérêt détenu par IMG en contrepartie d'une somme équivalente au montant d'exploration investi par IMG en date de la décision de son retrait. Ce rachat exclurait les sommes reçues en guise de paiements au comptant.

IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détiendrait en plus sur les cellules originales.

Le projet Nelligan, situé près de Chapais en Abitibi, est maintenant constitué de 158 cellules – superficie d'environ 8,851 hectares - suivant l'amendement à l'entente d'option de 2014 et est constitué dorénavant des propriétés Nelligan, Émile et Miron (blocs miniers). Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs importants indices aurifères, notamment les gîtes Joe Mann (3,35 tm à 9.1 g/t Au), Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) et Lac Meston (1.22 tm à 6.35 g/t Au).

La partie centrale est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogama. La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement. On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann, au gîte Philibert et au gîte Chevrier. Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2.17 g/t Au et de 3.5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4.4 et de 10 mètres.

Travaux – Hiver 2017

Afin de vérifier les extensions latérales et en profondeur de la zone Nord, de tester l'extension du sondage NE-16-36 localisé entre le secteur Liam et la zone Nord ainsi que vérifier quelques cibles géophysiques (IP), IAMGOLD Corp a entrepris en janvier 2017 un autre programme de forage de plus de 7 650 mètres.

Zone Renard et Zone 36

Les sondages NE-17-51 à NE-17-56 ont été implantés de façon à tester principalement les extensions latérales est et en profondeur de la zone Renard. Les sondages NE-17-55 et NE-17-56 ont également servi à tester l'extension latérale ouest de la zone 36, située entre la zone Liam et le secteur Nord. IAMGOLD a noté la présence d'or libre dans le sondage NE-17-56, à une profondeur de 475.75 mètres le long du trou.

Les résultats obtenus pour ces forages ont démontré une continuité autant latérale qu'en profondeur et ont été jugés très encourageants par la direction de Vanstar.

Les sondages NE-17-62, 17-63, 17-65 et 17-66 ont été implantés dans la zone Renard afin d'en tester les extensions en surface et en profondeur. Tous les résultats obtenus démontrent une telle continuité.

Ainsi le forage NE-16-62 a recoupé 2,07 g/t Au sur 13.48m et 2,01 g/t Au sur 34.27m (2,88 g/t Au sur 20.43m incluant 7,66 g/t Au sur 4.43m). Le forage NE-17-63 a recoupé 1,68 g/t Au sur 10.34m et 1,33 g/t Au sur 8.04m tandis que le sondage NE-17-65 révélait une présence aurifère de 1,16 g/t Au sur 50.30m incluant 2,62 g/t Au sur 6.80m. Finalement, le sondage NE-17-66 démontre également une continuité en surface avec des teneurs de 1,29 g/t Au sur 5.80m, 2,83 g/t Au sur 6.62m , 8,73 g/t Au sur 1.45m et 26.90 g/t Au sur 0.89m. (Voir communiqué de presse du 5 septembre 2017)

Extension Ouest du corridor aurifère Nord

Les sondages NE-17-61 et NE-17-64 ont été placés de façon à tester l'extension ouest du corridor aurifère contenant les différents indices aurifères du secteur Nord, dont la zone Renard, ainsi que tester une anomalie de polarisation provoquée (PP) localisée dans ce même horizon.

Les résultats obtenus démontrent effectivement une extension du corridor Nord de plus de 1,3 km vers l'ouest à partir du sondage NE-16-48. Ainsi les sondages NE-17-61 (1 300 m à l'ouest) et NE-17-64 (700 m à l'ouest) ont recoupé respectivement 1.21 g/t Au sur 9,52 m et 2,78 g/t Au sur 11.28 m. Une deuxième zone aurifère titrant 1,13 g/t Au sur 5,64 m a également été recoupée dans le NE-17-64. (Voir Communiqué de presse du 5 septembre 2017)

Ces résultats sont jugés comme très intéressants car ils ouvrent la porte sur un potentiel aurifère de plusieurs kilomètres de long. Ce corridor demeure ouvert tant latéralement qu'en profondeur. D'autres sondages seront nécessaires afin d'en vérifier tout le potentiel.

Cibles géophysiques

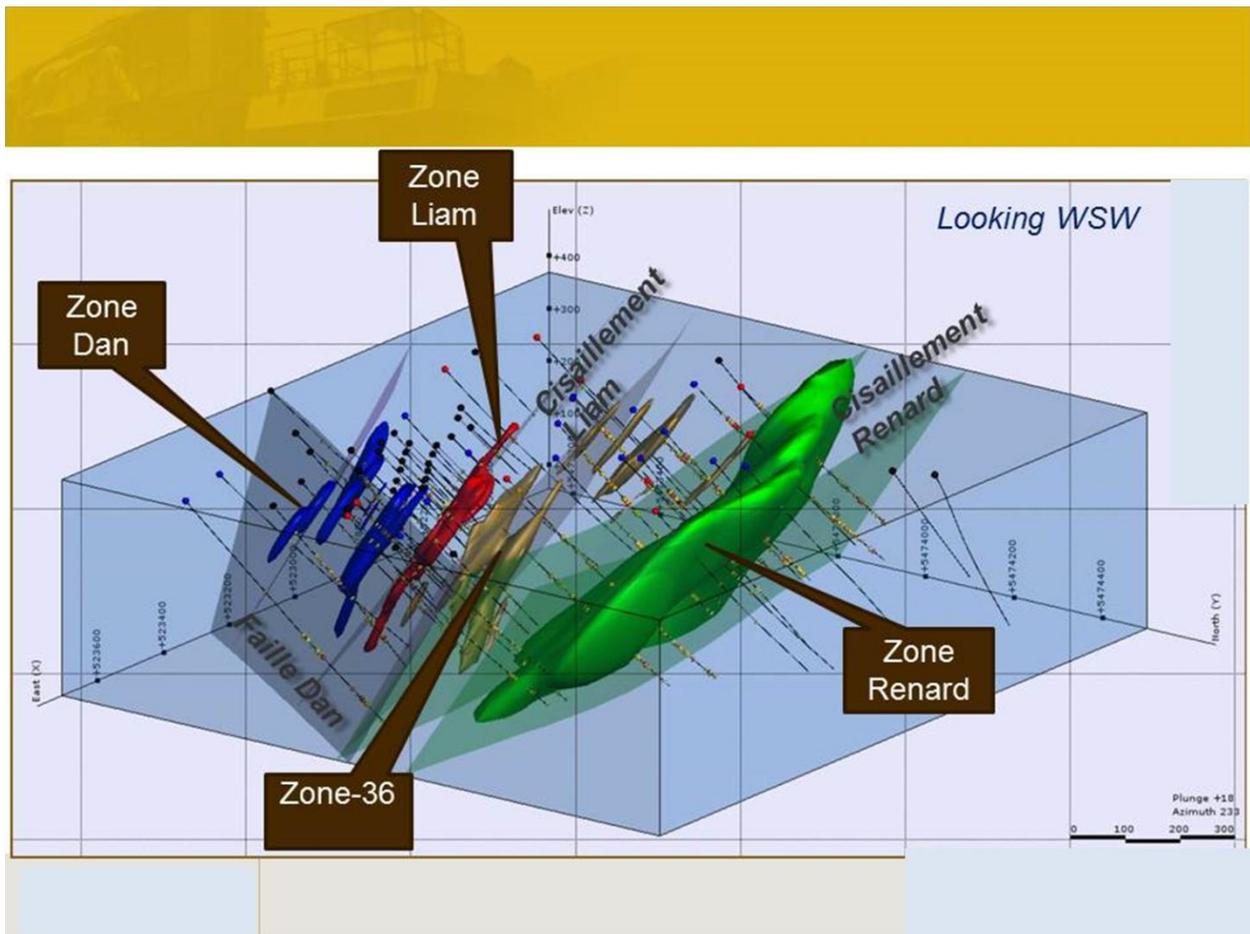
Les sondages NE-17-57 à NE-17-60 ont été implantés afin de tester certaines cibles de polarisation provoquée (IP). Le sondage NE-17-58 avait également comme objectif de tester l'extension latérale ouest de la zone Liam. Le sondage NE-17-67 a été implanté plus au sud des zones aurifères connues afin de tester également une anomalie géophysique (IP).

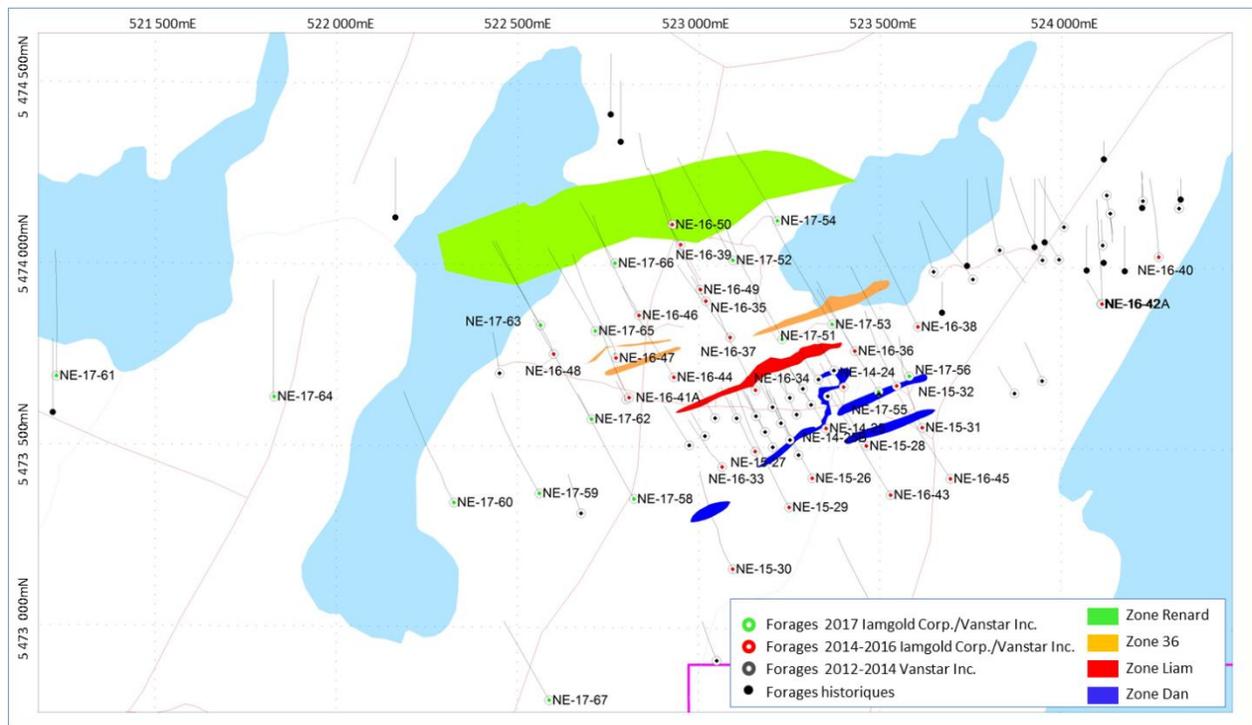
Les cibles visées par les sondages NE-17-57 à NE-17-60 ainsi que le sondage NE-17-67 n'ont révélé aucune teneur aurifère significative. Toutefois, on remarque que dans le sondage NE-17-67, les résultats montrent une zone aurifère anormale en or. Ce sondage, localisé en dehors des zones principales pourrait avoir détecté une autre structure aurifère.

Travaux - Hiver 2018

Un programme de forage d'environ 12 000 mètres est en cours présentement. Un campement temporaire a été installé sur place afin de faciliter le travail des foreurs. Les travaux devraient se faire en partie au cours de l'hiver et se terminer au cours de la période estivale. Aucun résultat provenant de notre partenaire n'a encore été obtenu par la Société.

Voir ci-après une modélisation en 3D montrant les différentes zones de la propriété Nelligan ainsi qu'une carte indiquant la localisation des différents forages effectués.





PROPRIÉTÉ ÉMILE

En novembre 2014, la Société a acquis un intérêt de 100% dans un groupe de 13 titres miniers en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires, pour une valeur de 22 000\$. En février 2015 et juin 2016, la Société a acquis par désignation sur carte 14 titres miniers supplémentaires. En mai 2016, la Société a acquis, en contrepartie de l'émission en faveur des vendeurs de 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur de 60 000 \$, un total de 33 cellules supplémentaires d'une superficie d'environ 1600 hectares, localisées en bordure est du projet Émile, projet auquel elles ont été intégrées.

Suivant l'amendement en date du 22 février 2018 de l'entente d'option de novembre 2014 avec IAMGOLD Corporation, la propriété Emile a été intégrée au projet Nelligan.

PROPRIÉTÉ MIRON

En avril 2015, Vanstar a acquis par désignation sur carte six cellules localisées en bordure Ouest du projet Nelligan. Une nouvelle cellule a été ajoutée à ce projet au cours de l'automne 2016 et trois cellules supplémentaires furent acquises en février 2017 par désignation sur carte. En mai 2017, la Société a acquis un autre bloc de quatre cellules complétant ainsi la propriété Miron maintenant composée de quatorze cellules d'une superficie globale d'environ 728 hectares.

Suivant l'amendement en date du 22 février 2018 de l'entente d'option de novembre 2014 avec IAMGOLD Corporation, la propriété Miron a été intégrée au projet Nelligan.

PROPRIÉTÉ LAC BACON

La propriété a été acquise par désignation sur carte. Elle est localisée dans la Fosse du Labrador au sud du Kuujjuaq et est composée de 23 titres miniers. Une compilation géophysique a été effectuée en novembre 2016. La Société recherche un partenaire pour le développement de ce projet et n'y prévoit aucun investissement au cours de l'année 2018.

BUDGET D'EXPLORATION POUR 2018

Nonobstant les travaux réalisés par le partenaire IAMGOLD Corporation sur le projet Nelligan, aucune activité d'exploration n'est prévue pour l'instant par la Société.

La direction pourrait toutefois réviser son approche ultérieurement au cours de l'année 2018 en fonction des opportunités d'acquisition de nouveaux projets et de l'évolution des marchés.

PERFORMANCE GLOBALE

Sommaire des activités :

Le résultat net pour le trimestre terminé le 31 mars 2018 est un bénéfice de 1 617 947 \$ (0,04 \$ par action), comparativement à une perte de 84 020 \$ (0,002 \$ par action) pour le trimestre terminé le 31 mars 2017

Résumé des résultats de la période :

	2018	2017
	\$	\$
Résultat net et résultat global	1 617 947	(84 020)
Résultat net par action	0,04	(0,002)
Gain sur disposition d'actifs d'exploration	1 699 071	-
Charges liées aux options d'achat d'actions	-	21 060

Principaux frais d'administration:

Consultation et services professionnels	12 750	32 818
Honoraires de gestion	10 000	7 500
Salaires et avantages sociaux	45 818	17 578
Charges liées aux options d'achat d'actions	-	21 060

Le montant des frais de consultation et services professionnels pour la période de 2017 inclut les coûts en rapport avec le mandat accordé par la Société pour des services de relations avec les investisseurs et le processus d'inscription de ses actions à la cote de la Bourse de Francfort.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2018		2017				2016	
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gain sur disposition d'actifs miniers	1 699 071	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération à base d'actions	-	27 225	149 222	-	21 060	5 700	-	16 520
Résultat net avant impôts	1 617 947	(90 803)	(210 175)	(113 647)	(84 020)	(42 247)	(65 934)	(79 736)
Résultat par action avant impôts	0.04	(0.002)	(0.005)	(0.003)	(0.002)	(0.002)	(0.002)	(0.002)

FRAIS D'EXPLORATION

	2018	2017
	\$	\$
Accès et forage	-	400
Analyses	-	2 340
	<u>-</u>	<u>2 740</u>

Frais d'exploration par propriété:

Emile	<u>-</u>	<u>2 740</u>
-------	----------	--------------

SITUATION FINANCIÈRE

	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents	299 702	236 556
Actifs d'exploration	450 574	903 121
Total de l'actif	2 796 246	1 173 718
Capital-actions	3 165 571	3 165 571
Fonds de roulement	2 295 444	224 654

SITUATION DE TRÉSORERIE

Excluant les débetures convertibles, le fonds de roulement au 31 mars 2018 s'élevait à 2 295 444 \$. La direction considère que cette situation de trésorerie permettra à la Société de pourvoir à ses frais d'administration et à poursuivre ses activités.

CAPITAL- ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Émises :

	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début de l'exercice	40 147 420	3 165 571
Émission d'actions	-	-
Solde à la fin de la période	40 147 420	3 165 571

BONS DE SOUSCRIPTION ÉMIS

	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
En circulation au 1er janvier 2018	-	-
Émis	-	-
En circulation au 31 mars 2018	-	-

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »), lequel prévoit que des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées aux administrateurs, aux membres de la direction, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la Société, selon ce que le conseil d'administration établit. Le nombre global maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises au moment de la levée de toutes les options en circulation qui ont été octroyées mais n'ont pas encore été levées aux termes du Régime ne doit pas, au total, dépasser 20 % des actions ordinaires émises. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu du régime est de 7 600 000 actions.

Options d'achat d'actions en circulation:

	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au 1er janvier 2018	5 661 000	0,08
Octroyées	-	
Annulées	-	
En circulation au 31 mars 2018	5 661 000	0,08

Options d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2018:

Prix de levée \$	Nombre	Échéance
0,11	25 000	Août 2018
0,09	786 000	Mai 2019
0,09	300 000	Novembre 2019
0,10	400 000	Avril 2020
0,05	600 000	Octobre 2020
0,055	550 000	Janvier 2021
0,07	75 000	Janvier 2021
0,06	150 000	Avril 2021
0,06	250 000	Mai 2021
0,06	600 000	Janvier 2022
0,12	1 375 000	Mars 2022
0,08	550 000	Novembre 2022
	5 661 000	

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mars 2018 et 2017, la Société a effectué les transactions suivantes avec des administrateurs et des dirigeants. Elles ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, laquelle est la contrepartie acceptée par les apparentés.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
A titre de dépenses opérationnelles :		
Honoraires de gestion versés à un dirigeant	10 000	7 500
Salaire versé à un dirigeant	43 241	16 250
Loyer versé à un dirigeant	1 800	1 800
Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants	-	21 060

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 31 mars 2018, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour 2017.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- Le contrat original d'acquisition de la propriété Nelligan prévoyait le versement de redevances de 2% NSR dans le cas d'une exploitation commerciale sur la propriété. Une entente avec les prospecteurs concernés a été conclue en 2017 relativement au rachat par la Société de ladite royauté, en considération de l'émission de 1 200 000 actions ordinaires et de deux débetures convertibles totalisant 75 000 \$, garanties par la redevance de 2% NSR, entièrement payable par l'émission d'actions ordinaires, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an, payables trimestriellement. La Société a la possibilité de rembourser les débetures par anticipation, sous réserve d'une pénalité représentant six mois d'intérêts si le remboursement survient à l'intérieur d'une période de trente mois.

- Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules de la propriété Émile.

- Le 17 novembre 2014, la Société a signé une entente avec Corporation Iamgold (laquelle fut amendée le 22 février 2018) leur permettant d'acquérir jusqu'à 80 % du projet Nelligan, selon les termes suivants:

1) Acquisition d'un intérêt de 50 % en effectuant des paiements totalisant 550 000 \$ et en investissant 4 000 000 \$ en frais d'exploration sur une période de 4,5 ans. L'accord prévoit un engagement ferme de payer 200 000 \$ en trésorerie avant le 12 novembre 2015 et d'effectuer 900 000 \$ de frais d'exploration avant le 12 novembre 2016. Cet engagement ferme a été respecté.

2) Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Corporation Iamgold détient maintenant un intérêt de 51 % dans le projet Nelligan qui inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

3) Corporation Iamgold (IMG) pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Si ces conditions sont respectées, 50 % de la redevance de 2 % NSR sur certaines cellules de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, sera annulée par Vanstar. Advenant le cas où IMG ferait le choix de ne pas acquérir l'intérêt additionnel de 24%, Vanstar pourrait alors lui racheter son intérêt de 51 % dans le projet en remboursant à IMG l'équivalent des frais d'exploration qu'il aura encourus jusqu'à cette date.

4) IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les huit cellules originales.

- Indemnité de fin d'emploi :

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées au dirigeant concerné avait eu lieu le 31 décembre 2017, le montant à payer aurait été de 170 000 \$. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

Ledit contrat de travail contient également une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire versé. De plus, à compter de 150 000 onces d'or mesurées, indiquées et/ou présumées selon un rapport 43-101, une prime de 150 000 \$ lui sera accordée, plus 1 \$ par once supplémentaire établie. Les versements seront effectués pour une période de vingt ans suivant le départ du dirigeant.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements en actions de sociétés publiques lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

- a) Les placements en actions de sociétés publiques sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net.
- b) La trésorerie et équivalents de trésorerie, le certificat de placement et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur.
- c) Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme autres passifs. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres passifs sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les douze mois suivants la fin de la période.
- d) Les débetures convertibles sont classées comme instruments composés. Elles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. La composante capitaux propres est évaluées en utilisant la méthode Black & Scholes. La composante passif est déterminée en déduisant le montant de la composante capitaux propres de la juste valeur totale de l'instrument composé.

FACTEURS DE RISQUE

La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2017.

- Risque de liquidité

La Société n'a jamais réalisé de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

Des fonds additionnels seront éventuellement requis par la Société. Elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.

Au 31 mars 2018, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

Risque de prix

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

Risque concernant les titres de propriété

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la société.

Risque lié à la fiscalité

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditives.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

Risque inhérent aux activités d'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont éventuellement développées en mines productrices. Le programme d'exploration proposé est une recherche exploratoire pour du minerai et ces opérations peuvent requérir des permis de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration et du développement de ses projets.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie, le certificat de placement et les autres débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie et les certificats de placement dans une banque à charte canadienne reconnue.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers intermédiaires au 31 mars 2018 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

La Prairie, le 25 mai 2018

(s) *Guy Morissette*
Guy Morissette
Chef de la direction

(s) *Denis Tremblay*
Denis Tremblay
Chef des finances